

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle La Voûte, située à la Maison de l'Entrepreneur, au 601, rue de la Madone, à Mont-Laurier, le 10 juillet 2025, à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet
M. Pierre Gagné, membre
Mme Colette Quevillon, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Yves Bélanger, préfet suppléant
M. Denis Lacasse, membre

M. Frédéric Houle, greffier-trésorier directeur général, et Mme Karine Labelle, adjointe exécutive, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, Daniel Bourdon, ouvre la séance à 13 h 30.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17248-07-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de juillet à septembre 2025.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17249-07-25

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
12 JUIN 2025**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17250-07-25

REGISTRES DES CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS - JUIN 2025

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- Le registre des chèques général, totalisant 634 471.94 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2025;
- Le registre des prélèvements de l'administration générale, totalisant 115 723.44 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2025;
- Le registre des chèques des salaires, totalisant 182 560.32 \$, portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2025;
- Le registre des chèques de la Cour municipale, totalisant 72 310.77 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2025;
- Le registre du fonds de gestion des baux de villégiature, totalisant 693.28 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17251-07-25

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 59 760.92 \$, incluant les intérêts, au 30 juin 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17252-07-25

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 JUIN 2025

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses au 30 juin 2025.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Daniel Bourdon, fait un rapport sur ses activités et les rencontres tenues au cours des dernières semaines.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17253-07-25

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359
ET 482**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 1^{er} au 30 juin 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17254-07-25

**RÉACTION AU COMMUNIQUÉ DU 25 JUIN 2025 DU CENTRE
INTÉGRÉ DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES
LAURENTIDES QUANT AUX NOUVELLES ÉTAPES DE FRANCHIES
VERS LA RÉALISATION DES PROJETS DE MODERNISATION DES
HÔPITAUX DE SAINT-JÉRÔME ET DE SAINT-EUSTACHE**

ATTENDU que 11 maires et mairesses de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) ont tenu une rencontre, le 12 juin 2025, avec la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, pour s'entretenir de différents dossiers dans notre MRC;

ATTENDU que lors de la rencontre du 12 juin 2025 avec les maires et mairesses de la MRCAL, Mme Jeannotte a profité de cette occasion pour démontrer son mécontentement face à la position du préfet;

ATTENDU que les premiers commentaires de la députée étaient pour signifier son désaccord avec les propos du maire de Mont-Laurier et préfet de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) concernant l'hôpital de Mont-Laurier;

ATTENDU que le préfet adjoint de la MRCAL a mentionné à la députée que tous les maires et mairesses soutenaient le préfet pour ce dossier;

ATTENDU que les travaux d'agrandissement de l'hôpital de Mont-Laurier devaient débuter à l'automne 2024, mais qu'ils ont été mis sur pause pour des raisons budgétaires;

ATTENDU l'article du 20 mai 2025 publié par l'hebdomadaire l'Info de la lièvre mentionnant que les fonds sont débloqués pour l'agrandissement de l'hôpital de Mont-Laurier;

ATTENDU l'article du 20 mai 2025 dans lequel il est cité :

« Alors que le projet avait été mis sur pause en novembre 2024 pour manque de fonds, le ministère de la Santé et des Services sociaux a débloqué la somme de 82 M\$ prévue pour l'agrandissement de l'hôpital de Mont-Laurier. Après avoir mis 38 projets semblables sur pause l'année dernière, le gouvernement du Québec a débloqué des sommes qui permettraient de les redémarrer. C'est vendredi le 9 mai que la députée de Labelle, Chantale Jeannotte, dévoilait la reprise du projet de l'hôpital de Mont-Laurier. *« Nous avons retourné toutes les pierres afin de trouver les sommes nécessaires pour les travaux de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, mais aussi de 38 autres chantiers mis sur pause en région, incluant Mont-Laurier. » »;*

ATTENDU que suite à cet article la députée a déclaré avoir été mal citée et que le projet est toujours en planification au PQI;

ATTENDU que le maire de Mont-Laurier et préfet de la MRCAL a été invité, pour une entrevue, au poste de radio local CFLO;

ATTENDU l'article du 20 mai 2025 et suite à une question du journaliste, le préfet, M. Daniel Bourdon, a demandé en ondes que la députée, Mme Jeannotte, confirme, dans les 48 heures, que les argents sont débloqués sinon la députée devra se rétracter;

ATTENDU que la députée a fait référence à 2 députés de la CAQ qui ont osé critiquer le gouvernement du Québec et elle a affirmé que ces derniers auront moins d'écoute auprès du Gouvernement et que ce n'est jamais bon de critiquer le Gouvernement;

ATTENDU que ces paroles faisaient référence aux propos tenus par le préfet autant à RDI qu'au journal local concernant sa déception face à la position du Gouvernement de ne pas aller de l'avant avec la phase 1 de l'hôpital de Mont-Laurier;

ATTENDU que la députée a tenu des propos inquiétants pour nos municipalités;

ATTENDU que de tels propos sont inacceptables de la part de la représentante de la MRCAL auprès du Gouvernement;

ATTENDU que les propos de notre députée risquent de miner la relation de confiance avec plusieurs élu(e)s de la MRCAL;

ATTENDU que la définition de démocratie est malmenée et que les propos de la députée ne peuvent être passés sous le silence;

ATTENDU le devoir de la MRC de défendre les dossiers de la région;

ATTENDU le devoir des élus de défendre leur population pour des services qu'ils sont en droit de recevoir;

ATTENDU que le rôle principal d'une députée est de représenter les citoyens de sa circonscription à l'Assemblée nationale et de défendre les intérêts de ses électeurs auprès du gouvernement et de l'Assemblée nationale;

ATTENDU que notre députée ne peut affirmer avoir été mal citée lors de la rencontre du 12 juin alors qu'elle a fait référence aux 2 députés de la CAQ;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de demander à la députée, Mme Chantale Jeannotte, de confirmer par écrit, qu'elle portera les enjeux de la MRC d'Antoine-Labelle auprès du gouvernement, que ses propos tenus le 12 juin 2025, sont injustifiés, que toutes les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle auront l'écoute nécessaire dans tous les dossiers gouvernementaux et qu'en aucun moment la MRC ne sera désavantagée à cause du désaccord avec des décisions gouvernementales.

Il est de plus résolu de transmettre copie de cette résolution à M. Mario Laframboise, whip en chef du gouvernement du Québec, à Mme Sonia Bélanger, ministre responsable de la région des Laurentides, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

DEMANDE AU CENTRE D’EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC (CEHQ) POUR UN ÉTAT DE SITUATION QUANT À L’ÉTAT DES INFRASTRUCTURES DU BARRAGE KIAMIKA ET DE LA DIGUE MORIER

ATTENDU que le barrage Kiamika, situé sur le territoire de la MRC d’Antoine-Labelle, est une infrastructure d’importance stratégique pour la gestion hydrique régionale;

ATTENDU que des inquiétudes ont été exprimées publiquement par des citoyennes et citoyens à la suite d’une défectuosité matérielle apparente, rapportée dans les médias locaux et par les élus municipaux;

ATTENDU que ces préoccupations ont été relayées notamment lors d’une entrevue du maire de Chute-Saint-Philippe à CFLO FM le 1^{er} juillet 2025, dans laquelle une fissure visible sur le barrage a été mentionnée;

ATTENDU que le rôle du Centre d’expertise hydrique du Québec (CEHQ) est de surveiller, maintenir et assurer la sécurité des ouvrages sous sa responsabilité, incluant le barrage Kiamika;

ATTENDU que la MRC d’Antoine-Labelle a la responsabilité de veiller à la sécurité de sa population et de s’assurer que les informations essentielles relatives à la sécurité publique soient accessibles et bien comprises par les communautés locales;

ATTENDU le communiqué du 10 juillet 2025 publié par le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), mentionnant la fermeture temporaire de la passerelle sur le barrage Kiamika;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l’unanimité de demander au MELCCFP de tenir informer régulièrement la direction générale de la MRC d’Antoine-Labelle quant au dossier du barrage Kiamika, et ce, afin de permettre de rassurer la population et les municipalités riveraines.

Il est de plus résolu que copie de cette résolution soit transmise au CEHQ, au ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), au ministère de la Sécurité publique ainsi qu’aux municipalités concernées.

ADOPTÉE

DEMANDE D’APPUI DE LA MRC DE MATAWINIE QUANT À L’ÉMISSION DES CONSTATS D’INFRACTION SUR LES ROUTES NUMÉROTÉES

ATTENDU la demande d’appui de la MRC de Matawinie quant à la directive pour l’émission des constats d’infraction sur les routes numérotées, aux termes de la résolution CM-06-291-2025, qui se lit comme suit ;

CONSIDÉRANT qu’une Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Matawinie est effective depuis novembre 1998;

CONSIDÉRANT que cette entente édicte le poursuivant des constats d'infraction émis sur des routes numérotées entretenues par ou pour le ministère des Transports de la Mobilité durable (MTMD) en vertu du Code de la sécurité routière et de la Loi sur les véhicules hors route, doit être le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP);

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la MRC, les routes numérotées de types régionale et collectrice traversent l'ensemble des périmètres d'urbanisation des municipalités sur lesquelles s'y concentrent la dynamique commerciale de chacune;

CONSIDÉRANT que ces périmètres d'urbanisation représentent les noyaux villageois qui sont le cœur des municipalités pour la vie citoyenne;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont entrepris plusieurs actions au courant des dernières années qui contribuent entre autres, à créer un environnement sûr et agréable pour les différents usagers de la route pour les tronçons de routes numérotées traversant leur noyau villageois;

CONSIDÉRANT que les municipalités interviennent fréquemment pour assurer la sécurité et l'entretien de ces routes numérotées qui traversent les noyaux villageois, puisqu'elles jouent davantage un rôle de rues principales;

CONSIDÉRANT que d'inscrire le DPCP comme poursuivant plutôt que les municipalités pour les infractions commises en vertu du Code de la sécurité routière et de la Loi sur les véhicules hors routes sur les portions de routes numérotées traversant les noyaux villageois des municipalités occasionnerait des pertes de revenus significatives;

IL EST PROPOSÉ PAR

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

De demander au ministre de la Sécurité publique que le poursuivant des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec sur la section des routes numérotées traversant les périmètres d'urbanisation des municipalités soit les municipalités;

De modifier l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC afin de baliser les sections de routes numérotées traversant les périmètres d'urbanisation;

De transmettre la résolution au ministre de la Sécurité publique, à la Sûreté du Québec, à l'ensemble des MRC, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à

l'Association des greffiers de Cours Municipales du Québec (AGCMQ), à Mme Caroline Proulx, députée de Berthier et ministre responsable de la région de Lanaudière et à Mme France-Élaine Duranceau, députée de Bertrand.

ATTENDU que les membres du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle sont en accord avec les énoncés de la résolution CM-06-291-2025 de la MRC de Matawinie;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Matawinie et de demander au ministère de la Sécurité publique (MSP) que le poursuivant des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec sur la section des routes numérotées traversant les périmètres d'urbanisation des municipalités soit les municipalités.

Il est de plus résolu de demander au MSP de modifier *l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec* sur le territoire de la MRC afin de baliser les sections de routes numérotées traversant les périmètres d'urbanisation.

Il est également résolu de transmettre la résolution au ministre de la Sécurité publique, à la Sûreté du Québec, à l'ensemble des MRC, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Association des greffiers de Cours Municipales du Québec (AGCMQ), à Mme Sonia Bélanger, ministre responsable de la région des Laurentides et à Mme Chantale Jeannotte, députée de Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17257-07-25

DEMANDE D'APPUI DE LA TABLE DES AÎNÉS.ES ANTOINE-LABELLE DANS LE CADRE DE LA TOURNÉE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DANS LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU le projet *Tournée bien-être et santé* de la Table des aînés.ES d'Antoine-Labelle (TAAL);

ATTENDU que, sous forme de tournées mensuelles dans les différentes municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, ce projet vise à :

- Briser l'isolement vécu par les personnes aînées qui ne connaissent pas ou peu les services existants en offrant un lieu d'accueil et de socialisation de proximité;
- Améliorer l'accessibilité aux services de proximité;
- À soutenir le sentiment de sécurité dans l'avancée en âge en favorisant les liens sociaux et l'accès aux services;
- Favoriser le vieillissement dans sa communauté le plus longtemps possible.

ATTENDU que les avantages spécifiques de ce projet sont de permettre aux aînés de recevoir différents services de santé et psychosociaux, des activités de sensibilisation aux saines habitudes de vie, des kiosques d'informations, des espaces de socialisation, etc.

ATTENDU que les services se déclinent sous 4 volets, soit :

1. Services de santé globale;
2. Prévention en santé publique;
3. Services d'information et de référence;

4. Services généraux de soutien social.

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle affiche une population fortement vieillissante, avec près de 30 % de ses résidents âgés de 65 ans et plus et que les aînés vivant en milieu rural font face à d'importants obstacles pour accéder aux services de santé, sociaux ou juridiques;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet *Tournée bien-être et santé* de la Table des aînés d'Antoine-Labelle dans le cadre de la demande au programme *Québec ami des aînés*.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux quant à l'organisation du service, aux activités particulières, la mise à jour des rôles et revisite, les demandes de révision et appel au T.A.Q ainsi que l'équilibration des rôles 2026-2027-2028

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Calendrier des rencontres

- CA – corpo PTDN | 16 juin
- MAMH – bureau de projet – zones inondables Rivière-Rouge | 17 juin
- TGIRT Nord | 18 juin
- Cadre de vitalisation FRR | 2 juillet
- Comité eau de la TGIRT | 2 juillet
- Rencontre de service | 3 juillet

Ressources humaines

- Processus d'embauche DASAT
- Entrée en fonction
 - Adj. Adm. - gestion des baux
 - Chargée de projet - parc linéaire

Aménagement du territoire

Schéma en révision – OGAT

- Ateliers inter-MRC avec Éco-Corridor-Laurentiens – OGAT 2 projet Corridors écologiques 25 juin
- Plan de travail en cours
- Arrimage autres planifications

PDZA

- Démarrage Plus d'ici dans nos cafétérias – mandat CISA
- Fiche projets

Plan climat

- Projet inventaire GES avec FQM – suivi avec municipalités
- Inventaire interne
- Rapport de suivi
- Acceptation des projets ATCL (5)
 - Carto des risques de feux de forêt
 - Mise en place d'un système de centralisation et de diffusion des infos sur les changements climatiques (CC)
 - Révision du plan de mise en valeur des TPI
 - Stratégie de communication sur les CC
 - Coordination de la m/o du PACC

PRMHH

- Programme de financement pour la m/o (240 000\$ / 3 ans)
- Dépôt de 3 projets
 - Acquisition d'ortho-photos historiques
 - Projet castors – bonnes pratiques de gestion
 - Stratégie de communication – mise en œuvre du PRMHH
- Rapport de suivi des actions

Cours d'eau et environnement

- Webinaire régime permanent
- Branche de l'Équerre (FN), Cours d'eau Bush (ML), Cours d'eau Venne (ML) et Cours d'eau chemin du lac Vert (RR/NOM) : Attente des autorisations Environnement et Faune, travaux prévus cet été
- Cours d'eau Boies (LDÉ) : Travaux prévus cet été
- Cours d'eau Morin (FN) : Rencontre et visite terrain prévue
- Cours d'eau Lefebvre (LDC): Plaintes récurrentes, discussions et visites terrains prévues
- Cours d'eau chemin des Chevreuils (RR) : Dossier en litige, discussions avec la municipalité
- La rivière Rouge secteur centre-ville RR : Plainte sur une obstruction, discussions avec la municipalité pour évaluer la menace à la sécurité

Appel à projets aires protégées du MELCCFP

- Rappel de la démarche et des échéanciers

Gestion (ententes et conventions)

- MRNF/FQM/UMQ - Rencontre pour la planification des groupes de travail – MRC délégataires
 - Baux de villégiature
 - TPI
 - Parcs régionaux

TPI | Territoire public intramunicipal

Planification et les travaux sur les TPI

- Renouvellement de l'entente de service avec le BNQ pour la certification d'Entreprise d'aménagement forestier — Exigences environnementales ;
- Préparation de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement forestier du chantier Lachapelle sur le TPI à Rivière-Rouge ;
- Préparation de l'appel d'offres pour les travaux de réfection du chemin du Barrage Kiamika ;
- Analyse et accompagnement des différentes demandes d'utilisation des TPI ;
- Accompagnement des acériculteurs pour préparer la prochaine offre de contingent, afin d'agrandir leur installation sur les TPI.

TNO | Territoire non organisé

- Rencontre - Mise en place du paiement en ligne
- Visites terrains et suivis des permis et infractions

Planification et les travaux sur les TPI

- Renouvellement de l'entente de service avec le BNQ pour la certification d'Entreprise d'aménagement forestier — Exigences environnementales ;
- Préparation de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement forestier du chantier Lachapelle sur le TPI à Rivière-Rouge ;
- Préparation de l'appel d'offres pour les travaux de réfection du chemin du Barrage Kiamika ;
- Analyse et accompagnement des différentes demandes d'utilisation des TPI ;
- Accompagnement des acériculteurs pour préparer la prochaine offre de contingent, afin d'agrandir leur installation sur les TPI.
- Analyse et accompagnement des différentes demandes d'utilisation des TPI ;
- Accompagnement des acériculteurs pour préparer la prochaine offre de contingent, afin d'agrandir leur installation sur les TPI

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17258-07-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 421-4

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 421-4 modifiant son règlement numéro 421 relatif à la démolition d'immeubles;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 421-4 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17259-07-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-90

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-90 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-90 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17260-07-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI-2025-03) DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÉSOLUTION #25-06-377

ATTENDU que la ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité une résolution portant le numéro 25-06-377 à l'égard d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-2025-03) lot 3 709 440, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle pour la propriété sise au 1275, boulevard Albiny-Paquette ;

ATTENDU que le projet soumis a pour objectif de permettre, conformément au règlement numéro 270 sur les PPCMOI de la Ville de Mont-Laurier l'implantation de 2 nouvelles maisons mobiles, à certaines conditions;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble lot 3 709 440, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, pour la propriété sise au 1275, boulevard Albiny-Paquette, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositifs de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17261-07-25

PARC LINÉAIRE | SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR UN ACCÈS AU PTDN - LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU que la MRC est gestionnaire de l'emprise du parc linéaire le P'tit Train du Nord (PTDN);

ATTENDU qu'un stationnement pour les usagers du PTDN a été aménagé dans l'emprise, dans la municipalité de Lac-des-Écorces, secteur Guénette, et que le lot 3 313 724, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, doit être

traversé pour y accéder;

ATTENDU que le propriétaire du lot consent à accorder à la MRC une permission de passage à cet effet;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du service de l'aménagement du territoire à signer, pour et au nom de la MRC, une entente avec le propriétaire du lot 3 313 724 aux fins d'obtenir une permission de passage.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17262-07-25

OCTROI DE CONTRAT AMGT-04-2025 | PLANS RÉGIONAUX DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) - ACQUISITION D'ORTHOPHOTOS HISTORIQUES

ATTENDU que dans le cadre de la mise en œuvre de son plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), la MRC d'Antoine-Labelle a obtenu une subvention de 241 292 \$;

ATTENDU que parmi les projets déposés au MELCCFP dans le cadre de cette aide financière, la MRC souhaite acquérir des orthophotos historiques afin d'évaluer les pertes historiques en milieux humides et hydriques;

ATTENDU la soumission de la firme Geoselec relative à l'acquisition d'orthophotos historiques dans le cadre des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'octroyer à Geoselec le contrat quant à l'acquisition d'orthophotos historiques dans le cadre des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), pour un montant de 22 000,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à procéder aux paiements requis, selon les modalités convenues.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17263-07-25

AVIS DE RENOUELEMENT DE LA SUSPENSION TEMPORAIRE VISANT LES TERRAINS NÉCESSAIRES AU PROJET DE DÉLIMITATION DES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM) DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU que l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire relative aux territoires incompatibles avec l'activité minière permet aux MRC de renouveler, pour une période de six mois, la période de gel temporaire;

ATTENDU que dans le cadre de cette démarche, la MRC a déposé un premier projet de règlement modificateur du schéma d'aménagement afin d'y intégrer les territoires incompatibles à l'activité minière, lequel projet a été jugé non conforme à l'orientation gouvernementale;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire procède actuellement à une bonification des différents documents pour répondre aux attentes des ministères concernés;

ATTENDU qu'une démarche d'accompagnement a été entamée avec le ministère des Ressources naturelles et Forêts (MRNF) afin de revoir les modalités du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de demander un nouveau prolongement de la période de gel temporaire au MRNF afin de compléter les démarches de modification du schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU que la demande doit être soumise au MRNF au moins 15 jours avant la date du renouvellement prévu pour être pris en compte sur la carte des titres miniers du Gouvernement du Québec (GESTIM);

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Ressources naturelles et Forêts (MRNF) de prolonger de six mois supplémentaires la période de gel en vigueur selon la carte déposée en janvier 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17264-07-25

TPI | DEMANDE D'ACHAT DOSSIER: 679247 – MONT-LAURIER

ATTENDU la demande déposée par le propriétaire du lot privé 4 153 531, et visant l'acquisition d'une partie du lot 4 153 516, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU que la parcelle visée par la demande est actuellement sous bail en faveur du demandeur à des fins de chemin d'accès à sa propriété privée et faisant partie de la liste des lots délégués figurant à la convention de gestion territoriale signée entre la MRC et le Gouvernement du Québec;

ATTENDU que le locataire actuel désire procéder à l'acquisition de la parcelle en question afin de répondre aux exigences de la ville de Mont-Laurier et ainsi obtenir le frontage minimal requis à des fins d'obtention d'un permis de construction;

ATTENDU que cette parcelle de terres publiques ne possède aucun potentiel de mise en valeur puisqu'elle est présentement sous bail et occupée par le chemin d'accès du locataire;

ATTENDU que la demande respecte les critères de vente du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) contenu dans les lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État, plus précisément aux critères relatifs à une demande d'un propriétaire foncier pour l'achat d'une parcelle adjacente à son terrain et qui ne peut être autrement mise en valeur;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité de donner suite favorablement à la vente d'une partie du lot 4 153 516 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle représentant au total une superficie approximative de 1 966 mètres carrés le tout conditionnellement à l'acceptation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Il est de plus résolu que tous les frais afférents à la transaction, notamment les frais d'évaluation, les frais d'arpentage et les frais de notaire, seront à la charge de l'acquéreur.

Il est également résolu d'autoriser le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire à la transaction.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17265-07-25

REGISTRES DES CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS DES TNO - JUIN 2025

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre des chèques des TNO, totalisant 96 114.29 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2025;
- Le registre des prélèvements des TNO, totalisant 5 530.57 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17266-07-25

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU 30 JUIN 2025

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses des Territoires non organisés au 30 juin 2025.

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Préparation et tenue de la TGIRT Sud, le 11 juin 2025;
- Réception de l'acceptation du MRNF à l'égard de la planification annuelle 2025-2026, le 17 juin 2025;
- Préparation et tenue de la TGIRT Nord, le 18 juin 2025;
- Dépôt au MRNF du bilan de la planification annuelle du PADF et du rapport annuel de la TGIRT 2024-2025, le 26 juin 2025;
- Dépôt au MRNF de rapport de la consultation publique du PAFIO, le 26 juin 2025;
- Préparation et tenue d'un comité pour la protection de l'eau, le 2 juillet 2025;
- Participation à la rencontre d'échange avec le sous-ministre du MRNF sur la continuité des TGIRT vs le projet de loi 97, le 3 juillet 2025;
- En continu : Participation aux rencontres statutaires avec le MRNF, aux rencontres d'informations et aux comités ciblés pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

SERVICE DU PERSONNEL

RAPPORT | RESSOURCES HUMAINES

Les membres du comité administratif sont informés de l'évolution des dossiers en ressources humaines depuis la dernière rencontre.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17267-07-25

EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJET | AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DU TERRITOIRE, CLASSE V, POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET

ATTENDU la tenue du concours 25-AD-07 pour le poste de chargée de projet | Agente de développement culturel et du territoire, classe V, poste occasionnel à temps complet;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Dominique Gagné-Supper afin de combler un poste occasionnel de chargée de projet | Agente de développement culturel et du territoire, classe V, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, pour une période de 24 mois, soit du 22 août 2025 au 22 août 2027, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17268-07-25

EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE ADJOINTE AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ATTENDU la tenue du concours 25-AM-05 pour le poste de directeur(trice) adjoint(e) du service de l'aménagement du territoire;

ATTENDU l'entrevue réalisée le 8 juillet 2025;

ATTENDU la résolution MRC-CC-16067-06-25 quant à l'autorisation au comité administratif pour l'embauche d'un(e) directeur(trice) adjoint(e) au service de l'aménagement du territoire;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Amélie Guérin afin de combler le poste de directrice adjointe du service de l'aménagement du territoire, poste permanent à temps complet, et ce, à compter du 4 août 2025.

Il est de plus résolu de lui octroyer un salaire annuel de 81 526.31 \$.

Il est également résolu d'autoriser le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, le contrat de travail de Mme Guérin.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17269-07-25

AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE BOURSE DE STAGE

ATTENDU la politique portant sur les stages, adoptée à la séance du Conseil de la MRC du 27 novembre 2024, aux termes de la résolution MRC-CC-15877-11-24;

ATTENDU que l'article 5 de ladite politique mentionne que chaque stagiaire se verra allouer un montant de bourse de 20 \$ par jour de présence;

ATTENDU que Mme Claudie Forget a effectué un stage en secrétariat à la MRC d'Antoine-Labelle, et ce, du 9 au 27 juin 2025, soit pendant 14 jours ouvrables;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l’unanimité d'autoriser les services financiers à verser la somme de 280 \$ à Mme Claudie Forget dans le cadre de son stage en secrétariat.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 17.

Daniel Bourdon, préfet	Frédéric Houle, directeur général et greffier-trésorier